



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à dix-huit heures, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Fontanes-du-Causse, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

**Candidature à
l'appel à projets
Expérimentation et
Recherche – Plan
national d'actions
Loup**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc
Mme D. POIRIER, représentante de la Commune de Cénevières
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune Crégols
M. C. SAINT-MARTIN, maire de Frayssinet-le-Gourdonnais
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. E. DUBARRY, maire d'Issendolus
Mme M. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne
M. C. GARRIGUES, maire du Bastit
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
M. O. JENRIES, représentant de la Commune de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac
M. D. BOUYSSOU, représentant de la Commune de Reilhac
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
M. D. CONTE, maire de Saint-Jean-de-Laur
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon

**DATE DE LA
CONVOCATION**

26 septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

26 septembre 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 42

Votants : 61

Voix : 143

Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
Mme M. GARDOU, représentante de la Commune de Sénaillac-Lauzès
M. R. PUIG, représentant de la Commune de Sonac
M. C. PONS, maire de Soulomès
M. D. TOURNEMINE, représentant de la Commune de Thégra
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. ORTALO-MAGNE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. P. LEWICKI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. F. DECREMPS
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. C. GARRIGUES
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme I. CEPEDÉ-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac, donne pouvoir à M. J. MAZIERO
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac, donne pouvoir à M. J. COLDEFY
Mme M. FOLICHON, représentante de la Commune de Bouziès, donne pouvoir à Mme D. POIRIER
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse, donne pouvoir à M. P. DELAGOUTTE
M. P. LAFABRIE, représentant de la Commune de Concots, donne pouvoir à M. J.P. BERNARD
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat, donne pouvoir à M. F. BIROU
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. D. BOUYSSOU
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à Mme M. FERMY
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-sur-Célé, donne pouvoir à M. M. ORTALO
M. G. RAYMOND, secrétaire général de la Préfecture
Mme E. MANELLA, DDT du Lot
M. J.F. PONCELET, maire de Calès
Mme C. MEY-FAU, maire de Miers, représentée par M. O. JENRIES
M. J. VIELCAZAL, Chambre d'Agriculture du Lot

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
M. F. DAVAL, chargé de mission ressources, observation et évaluation

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que dans le territoire du Parc – Géoparc des Causses du Quercy, la première présence du loup a été observée entre mai 2022 et juin 2023 sur le Causse

de Gramat, jusqu'à son prélèvement. Un nouvel individu est resté quelques mois entre le printemps et l'été 2024, sur le Causse de Chels. Le département du Lot s'inscrit sur le front de colonisation de l'espèce.

Face à ce constat, un groupe de réflexion composé d'éleveurs et de techniciens (Parc, Chambre d'agriculture, DDT...) est accompagné par un expert extérieur pour monter en compétence et étudier les différentes possibilités de protection des troupeaux. Ce travail basé sur l'étude de vulnérabilité de trois exploitations types va débuter en novembre. Les spécificités de notre territoire et de nos conduites d'élevage nous demandent des réponses innovantes. Les parcs sont souvent confrontés à la prédation et c'est pourquoi le Parc des Causses du Quercy a recherché des partenariats avec d'autres parcs voisins.

Sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin, un premier loup s'est installé en décembre 2021 jusqu'à son prélèvement en mai 2023. En juin 2024, deux nouveaux individus ont été constatés sur le même territoire que le premier loup. Ils ont donné naissance en 2025 à quatre louveteaux.

Les deux Parcs, accompagnés de l'association de Vulgarisation et d'Initiatives en Ethologie et du bureau d'études Stokastikos souhaitent porter une candidature commune à l'appel à projets « Expérimentation et recherche dans le cadre du Plan national d'actions Loup et activités d'élevage » de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes. L'objet de la candidature est d'expérimenter, en tant que projet pilote, l'innocuité et l'efficacité des colliers à phéromones de marquage territorial de loup sur des élevages ovins et bovins allaitants dans les contreforts du Massif central, en profitant des deux situations de prédation différentes sur deux territoires proches.

L'appel à projets nécessite l'implication obligatoire d'au moins une structure de recherche, avec une approche interdisciplinaire souhaitée. Le chef de fil de la candidature est le PNR Millevaches en Limousin. Le taux maximum d'aide publique est de 100%, avec un plafond à 80% pour les collectivités sur l'investissement.

1- Projet

La durée du projet est d'un an.

Les objectifs principaux sont :

- de tester et calibrer des protocoles d'évaluation des colliers à phéromones de loup ;
- d'étudier l'utilisation de ces colliers dans des élevages ovins et bovins allaitants ;
- d'étudier l'innocuité de cette mesure sur les troupeaux, les chiens de protection et les éleveurs.

Les méthodes envisagées sont :

- une étude comportementale d'ovins allaitants et de bovins allaitants, ainsi que de chiens de protection, équipés de colliers contenant ou non les phéromones territoriales lupines, en absence ou en présence de loups (dans le PNRCQ et le PNRML) ;
- un diagnostic dans chaque exploitation équipée, afin d'identifier le contexte et l'historique des élevages, par un entretien et l'application de l'outil collaboratif d'évaluation du risque de prédation (CERP) du Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin (dans le PNRCQ et le PNRML) ;
- une étude du taux de prédation sur des lots d'ovins accompagnés d'un chien de protection, équipés de colliers contenant ou non les phéromones, ainsi qu'une étude de la fréquentation des abords de ces troupeaux par une meute de loups (dans le PNRML) ;
- une étude des retours des éleveurs, à la fois techniques et psychologiques, via des questionnaires (dans le PNRCQ et le PNRML).

2- Financement

La Présidente propose de déposer un dossier de candidature commun avec le PNR Millevaches en Limousin (PNR ML), l'association de Vulgarisation et d'Initiatives en Ethologie et le bureau d'études

Stokastikos, dont le chef de file serait le PNR ML. Le programme d'action, d'une durée d'un an (2026), est d'un montant de 51 830 €.

Plan de financement	Dépenses	Recettes prévisionnelles Etat		Autofinancement	
		Taux	Coût (€ TTC)	Taux	Coût (€ TTC)
Fonctionnement	43 830,00 €	100%	43 830,00 €	0%	0,00 €
Investissement	8 000,00 €	80%	6 400,00 €	20%	1 600,00 €
Total projet	51 830,00 €	97%	50 230,00 €	3%	1 600,00€

Concernant le Parc des Causses du Quercy, le temps de travail prévu sur ce programme est de 14 jours, financés à 100%. Via ce projet, le Parc investirait dans du matériel : 16 colliers GPS et une caméra, pour environ 2 800 € TTC pris en charge à 80% par l'appel à projets. Le reste à charge pour le Parc serait de 560 €.

Le PNR ML, chef de file, reversera directement les subventions au PNR CQ.

Les résultats du projet alimenteront les travaux du groupe "Prédation" composé du Parc, de la Chambre d'agriculture, de la DDT et d'éleveurs et éleveuses du territoire.

Le Comité syndical, à l'unanimité, moins trois abstentions, autorise la Présidente à répondre à l'appel à projets et à engager les partenariats nécessaires pour la mise en œuvre d'un plan d'action commun, mais aussi à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers nécessaires au montage de cette action et à prendre en charge le montant résiduel. Cette dépense sera inscrite dans le Budget 2026 du Syndicat mixte du Parc.

**La Présidente
Catherine MARLAS**